

N/REF : 29/07/2025 13H33 C:025258 I:36519
V/REF : 000200 / SELEA - JACQUET
V/Email reçu le Mardi 29/07/2025 à 13H33

LE FICHER DE LA CONSTRUCTION

**7 RUE JAY
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : 37 AMBROISE CROIZAT
37 AVENUE AMBROISE CROIZAT
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 04 Aout 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE DU 37 AMBROISE CROIZAT ST MARTIN D HERES

MME JACQUET ADELINE 06 40 29 80 00

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE COLONNE

LE LOCATAIRE A DES REMONTEES D EAU LORSQU ELLE TIRE LA CHASSE
UN PLOMBIER EST PASSE ET A CONSTATE UN BOUCHON ETAIT TROP ELOIGNE
REFOULEMENT TOILETTE ET BAINOIR

Donneur d'ordre : _ K MFINA

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 29/07/2025 A 15H45

TENTATIVE DE DEBOUCHAGE DE LA COLONNE CUISINE, SALLE DE BAIN, TOILETTES
PREVOIR DEUX TECHNICIENS, PLACE DE PARKING, ASPIRATEUR
DEPOSE DES TOILETTES PAR UN PLOMBIER EN URGENCE

LE 31/07/2025 A 15H15

INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
DEBOUCHAGE COLONNE TOILETTE, SALLE DE BAIN DEPUIS LA PIPE DES
TOILETTES AU DERNIER ETAGE DANS L'APPARTEMENT
NETTOYAGE DES LIEUX
POSE D'UN BOUCHON DIAMETRE 32

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 01/08/25 à 09H09 _ K MFINA

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement

d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	180,44	180,44
2,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	2	180,44	360,88
TOTAL H.T.				541,32
T.V.A. a 10,00%				54,13
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>595,45</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN